

## Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection : Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant		Numéro de permis			Date d'inspection			
JOANNE ROBICHAUD	2013791			Le 14 janvier 2020				
Nom de l'établissement					Numéro de téléphone			
Garderie Les Petits Anges					-8427			
Adresse				,				
94 rue Martin Néguac NB E9G 1K9								
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis				Titre du poste				
Sylvie Richardson				Mentor en assurance de la qualité				
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives			Règlement		limite pour onforme	Date d'attestation de la conformité		
Commentaires généraux								
original signé par Sylvie Richardson			14 janvier 2020					
Signature de la personne responsable de la délivrance de permis	e D	ate						
Signature de l'exploitant ou de la personne désignée			Date					